



THT : Un amendement du Sénat pour recenser les sites «sensibles»

Philippe Kaltenbach, sénateur des Hauts-de-Seine, a fait adopter, dans le cadre de l'examen du projet de loi renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs, un amendement soutenu par le groupe PS demandant à RTE de procéder au recensement de l'ensemble des lignes à haute et très haute tension survolant des établissements abritant des publics sensibles comme des enfants ou des femmes enceintes. *«Cet amendement demande à RTE de remettre au Gouvernement et à la représentation nationale, au plus tard le 31 juillet 2012, un rapport recensant d'une part la localisation et le métrage des lignes concernées et d'autre part de fournir une évaluation du coût de déplacement et d'enfouissement de ces lignes sur chacun des sites répertoriés»*, précise le sénateur, qui entend ainsi reprendre l'une des recommandations de l'Opecst sur la création de zones d'exclusion pour les nouvelles constructions et trouver une solution pour les bâtiments déjà existants.